

Division des Élèves, des Personnels accompagnants et des Pensions

DEPAP4Bureau de l'action sociale

2022/2023

Affaire suivie par : Claudine NEHOUA Tél : 02 62 48 13 15

Mél: claudine.nehoua@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS 71 003 97 743 ST-DENIS CEDEX 9

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACTION SOCIALE

LA RECTRICE, CHANCELIÈRE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- Vu la décision du comité départemental MGEN de la Réunion en date du 27 avril 2022,
- Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022,
- Vu les propositions des fédérations de fonctionnaires,

ARRÊTE

Article 1: Composition

La commission d'action sociale est composée de:

- La rectrice d'académie, chancelière de l'Université ou son représentant, président,
- Six membres titulaires et six membres suppléants, représentants des personnels,
- Six membres titulaires et six membres suppléants, représentant de la Mutuelle générale de l'éducation nationale

La conseillère technique de service sociale auprès de la rectrice participe aux réunions de la commission académique d'action sociale en qualité de personne qualifiée et de conseillère de cette instance.

Des experts peuvent être conviés. Ils n'ont pas voix délibératives.



Division des Élèves, des Personnels accompagnants et des Pensions

Article 2: Désignation

Sont nommés en tant que représentants des personnels à la commission académique d'action sociale:

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FSU	Mme NEMBLY Clémence Expédite	M. OUMANA Jean-Odel
FSU	Mme ACQUIER-GUILLOU Julie	M. MARCHETTI Pascal
UNSA EDUCATION	Mme NIFAUT-CHAVRIACOUTY Maryse	Mme DAUBIGNEY Mauricia
FNEC FP FO	Mme MARDAYE Géraldine	Mme FONTAINE Fabienne
SNALC	Mme GIGAN Carole	Mme SALVADOR Frédérique
SGEN-CFDT	M. MAILLOT Karl	M. DESPRES Laurent

Sont désignés en tant que représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN):

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
M. BOYER Luc	Mle DELAISSER Daisy	
Mme CHANFO Véronique	Mme DONZ Martine	
M. CLAIN Patrice	M. GOUTTARD Stéphane	
Mme LAURET Marie Evelyne	Mme LEGER Brigitte	
M. PRUGNIERES Nicolas	Mme LOW HONG Véronique	
M. TESSIER Fabien	Mme MIQUEL Brigitte	

Article 3: Rôle

La commission académique d'action sociale assurera les attributions de la commission départementale d'action sociale.



Division des Élèves, des Personnels accompagnants et des Pensions

Article 4 : Durée

Les membres titulaires et suppléants de la commission académique d'action sociale sont nommés pour une période de quatre ans.

Article 5: Exécution

M. le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 8 février 2023

Pour la rectrice et par délégation Le secrétaire général de région académique Secrétaire Général de l'Académie SIGNÉ Erwan POLARD